



Monsieur Olivier FALORNI

Maire de La Rochelle
Président du CCAS de La Rochelle
Président de la CDA de La Rochelle

La Rochelle le 20 octobre 2026

Ref : 10/26

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour les journées du 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 novembre 2026 pour l'ensemble des personnels, titulaires ou non, de la ville de la CDA et du CCAS de La Rochelle

Monsieur le Maire, Président de la CDA, Président du CCAS de La Rochelle,

Les mobilisations du 17 octobre 2026 ont confirmé l'ampleur de la colère sociale. Salarié·es du public et du privé, agent·es publics, jeunes, étudiant·es et retraité·es ont exprimé leur rejet de la vie chère et leur exigence de meilleurs salaires, de services publics renforcés et d'un avenir plus juste. Cette mobilisation traduit une réalité que les pouvoirs publics ne peuvent continuer à ignorer : la population refuse de supporter les conséquences de choix politiques et économiques dont elle n'est pas responsable.

La CGT condamne les dégradations et les violences, mais refuse qu'elles servent à invisibiliser les revendications sociales ou à justifier la répression des mouvements populaires. Nous dénonçons également les violences policières commises contre des manifestant·es et des militant·es syndicaux·ales, notamment à l'encontre de notre secrétaire générale fédérale à Toulouse. Le droit de s'organiser, de faire grève, de manifester et de défendre collectivement ses revendications constitue une liberté fondamentale qui doit être garantie.

À La Rochelle, nous avons nous-mêmes été témoins d'interventions policières ayant blessé des manifestant·es, dont un de nos camarades atteint par un tir de LBD alors qu'il protégeait un lycéen. Nous réaffirmons notre solidarité avec toutes celles et ceux qui ont été blessés dans l'exercice de leurs libertés.

La crise sociale ne se résoudra ni par l'austérité ni par la répression, mais par des mesures qui répondent aux besoins de la population.

L'urgence est d'augmenter les salaires, de renforcer les services publics, de créer des emplois et de garantir les libertés.

Dans nos collectivités, les agent·es de la Ville de La Rochelle, de la CDA et du CCAS assurent chaque jour des missions indispensables. Pourtant, les sous-effectifs, les difficultés de recrutement, les réorganisations et le manque de moyens pèsent sur les conditions de travail et sur la qualité du service rendu. Les besoins de la population exigent des moyens humains suffisants.

Les agent·es ne peuvent continuer à compenser les insuffisances de moyens au détriment de leur santé et de leur vie personnelle.

La CGT appelle les agent·es territoriaux à participer massivement aux prochaines journées de grève et notamment à la journée interprofessionnelle de grève et de manifestations du **jeudi 5 novembre 2026**. Cette journée doit permettre de construire un rapport de force pour obtenir des avancées concrètes, au niveau national comme dans nos collectivités.

La CGT des territoriaux de La Rochelle revendique notamment :

- L'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux, la revalorisation du SMIC et du point d'indice à 6,50 €, ainsi que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- Des services publics renforcés, avec des moyens humains et budgétaires à la hauteur des besoins de la population, des créations d'emplois statutaires et des conditions de travail dignes pour les agent·es.
- L'amélioration des conditions de travail, la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires sans perte de rémunération et la protection de la santé des agent·es.
- Des budgets au service de la justice sociale, une fiscalité plus juste et le contrôle, le conditionnement et la réorientation des aides publiques aux entreprises vers l'emploi et les besoins collectifs.
- La défense de l'emploi et de l'industrie, contre les suppressions d'emplois et les licenciements, pour des emplois de qualité et une transition écologique ambitieuse.
- Des moyens pour la jeunesse, pour garantir l'accès aux études, de meilleures conditions d'apprentissage et des perspectives d'emploi dignes.
- Le respect des libertés fondamentales, du droit de grève, des libertés syndicales et du droit de manifester, sans répression des mobilisations sociales.
- Une refonte complète des grilles indiciaires garantissant un véritable déroulement de carrière
- Le doublement du traitement entre le début et la fin de carrière pour une carrière complète
- Le rétablissement de la GIPA
- La suppression du jour de carence et le rétablissement à 100 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire
- L'abrogation des mesures qui conduisent à la baisse de la rémunération des agentes et agents en maladie
- L'abrogation de la réforme des retraites
- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- La mise en place de jours de sujétions pour réduire le temps de travail et compenser la pénibilité
- Une politique indemnitaire plus juste, des carrières reconnues et des règles d'avancement transparentes sans prise en compte du « mérite » source d'injustice et d'individualisation de la rémunération.

- Le maintien et le développement de tous les services publics de la ville CDA et CCAS de La Rochelle en régie, contre toute externalisation et privatisation, pour des services publics de proximité répondant aux besoins de la population.

En conséquence, le syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle dépose un **préavis de grève du 1er au 30 novembre 2026, de 0 h à 24 h**, pour l'ensemble des agent·es de la Ville de La Rochelle, de la Communauté d'Agglomération et du CCAS, afin de leur permettre de participer aux grèves et aux mobilisations organisées durant cette période, notamment à la journée interprofessionnelle du 5 novembre, y compris pour les personnels travaillant en horaires décalés ou de nuit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour le syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle

Le secrétaire général

Gaël Orial

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ORIAL', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.